

Lettre ouverte à Eric Besson, ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire

Paris, le 11 août 2009

Monsieur le Ministre,

Au cours de ces mois dits de vacances, les services de police et administratifs n'ont pas respecté les conventions internationales en matière de droits spécifiques des enfants. Même si beaucoup de ces mesures ont été rapportées, certaines sur le fond, d'autres sur la forme, il n'empêche que des instances de police ont jugé qu'il convenait de mettre en rétention des familles entières. A Metz, à Toulouse, à Nice ou à Marseille, pour ce que nous connaissons actuellement, les réseaux militants et les sections de la LDH se sont mobilisés pour obtenir la mise en liberté de ces enfants et de leurs familles. La LDH se félicite des résultats positifs de ces actions et des décisions prises par la justice.

Mais nous constatons que plusieurs cas restent à régler. Malgré les prescriptions de la Convention des droits de l'enfant, malgré les observations de plusieurs autorités internationales ou européennes et malgré les recommandations des différentes autorités administratives indépendantes françaises, les services de police continuent à agir de la même manière.

C'est donc en pleine connaissance de cause que ces mesures ont été prises. Elles sont la conséquence directe de la politique menée par le gouvernement.

Nous vous demandons de mettre fin à cette inversion du droit qui ignore la spécificité de l'enfance et met notre pays dans une situation inacceptable au regard de ses engagements internationaux. Le droit des mineurs à vivre en famille dans des conditions décentes et à recevoir une éducation prime toute autre considération. La LDH saisira, dès le mois de septembre, les instances européennes et internationales appropriées.

D'ores et déjà, nous vous demandons solennellement de mettre un terme à ces situations. Tous les enfants actuellement encore retenus avec leurs familles doivent être immédiatement libérés et leur accueil en France doit être assuré.

Vous comprendrez que nous rendions cette lettre publique.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Jean-Pierre Dubois, président de la LDH

Retour sur l'affaire

Lettre ouverte à l'attention de M. Christophe Girard Rappel

Le 6 juin dernier, l'Observatoire de la liberté de création de la LDH apprenait grâce à un communiqué du Supap - FSU que Christophe Girard, adjoint au maire de Paris chargé de la culture, avait discrètement retiré l'album « Perdu d'avance », d'Orelsan, des médiathèques municipales. Nous en publions ci-après quelques extraits* pour éclairer la réaction d'un lecteur.

Cher Monsieur,

[...] Comment proposez-vous de respecter la liberté de la création des artistes et auteurs contemporains, dès lors que vous faites vous-même une lecture littérale et univoque des œuvres, ce qui est votre droit le plus strict, mais que vous imposez à tous en prenant ce type de décision? Comment proposez-vous de résister aux demandes de censure qui viennent des associations de défense de l'enfance (La Mouette contre Présumés Innocents au CAPC de Bordeaux) ou d'associations d'extrême droite (Promouvoir contre Plateforme de Houellebecq), demandes qui sont fondées sur le même type de lectures littérales et univoques des œuvres?

Face aux œuvres qui choquent, qu'il s'agisse des chansons d'Orelsan, dont la violence misogyne et homophobe doit être interrogée, ou de l'exposition Zucca de la Bibliothèque historique de la ville de Paris, que, déjà, vous avez voulu interdire, et qui nous semble plus problématique encore, l'Observatoire a toujours promu le débat.

La ville de Paris jouit d'un prestige culturel qui lui impose d'être exemplaire. Ce CD reçu par la médiathèque n'enfreint aucune loi et aucun juge n'a été saisi de son contenu. Il ne peut donc être retiré: la censure des textes évo-

**« Pour faire
parvenir
vos réactions
à la rédaction,
envoyez un mail
à: hommes.
libertes@ldh-
france.org »**

* La Lettre de l'Observatoire est publiée intégralement sur le site Internet de la LDH: http://www.ldh-france.org/Lettre-ouverte-a-l-attention-de-M?var_recherche=orelsan.